

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que le **règlement numéro 288-2014** constituant un fonds destiné à soutenir financièrement les activités de la **MRC des Laurentides** dans le cadre de ses compétences relatives aux cours d'eau adopté par le conseil de la MRC des Laurentides lors de sa séance du 21 août 2014 est entré en vigueur.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la municipalité régionale de comté des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 21ème jour du mois d'août 2014.



Maude Lauzon
Directrice générale adjointe
Services juridiques et projets

MRClaurentides.qc.ca

1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2 T. 819 425.5555 Téléc. 819 688.6590

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, Secrétaire trésorier de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 septembre 2014 entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 16 septembre 2014.



Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier